Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Logement conventionné - qui peut louer ?

Par Lilas756

Bonjour,
Sur l'annonce d'un appartement qui m'intéresse, il est écrit la mention suivante :

Le loyer est conventionné et soumis à conditions de ressources. SANS FRAIS D'AGENCE Réservé aux salariés du secteur privé - se munir de son avis d'imposition 2020

Je pensais donc qu'il s'agissait d'un logement social, avec un certain niveau de revenus à ne pas dépasser.

Hors, l'agence me dit que je suis en dessous du niveau demandé qui serait compris entre 20 967 à 27 256 pour le revenu de référence de 2020 d'une personne vivant seule.

Cela me surprend... Car je pensais que les bails conventionnés étaient justement faits pour "les faibles revenus".

Pouvez vous m'éclairer ? Merci